

Les géographes et les idéologies territoriales au Canada : deux projets nationaux contradictoires

Gilles Sénéchal

Volume 33, numéro 90, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022051ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022051ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sénéchal, G. (1989). Les géographes et les idéologies territoriales au Canada : deux projets nationaux contradictoires. *Cahiers de géographie du Québec*, 33(90), 307–321. <https://doi.org/10.7202/022051ar>

Résumé de l'article

Les débats au sein de la géographie canadienne, notamment ceux touchant la question constitutionnelle, ont mis en évidence deux définitions contradictoires de l'architecture territoriale du Canada. Dans ce contexte, la question du Québec apparaît comme le révélateur des idéologies territoriales sous-jacentes au discours géographique. Deux modèles s'affrontent. « L'idée d'État » fait de l'intégration territoriale et politique l'assise de la modernité alors que la défense du projet national québécois appelle une nouvelle distribution du pouvoir et un compartimentage intra-étatique accru.

LES GÉOGRAPHES ET LES IDÉOLOGIES TERRITORIALES AU CANADA : DEUX PROJETS NATIONAUX CONTRADICTOIRES

par

Gilles SÉNÉCAL

*6862, de Lorimier
Montréal (Québec), H2G 2P9*

RÉSUMÉ

Les débats au sein de la géographie canadienne, notamment ceux touchant la question constitutionnelle, ont mis en évidence deux définitions contradictoires de l'architecture territoriale du Canada. Dans ce contexte, la question du Québec apparaît comme le révélateur des idéologies territoriales sous-jacentes au discours géographique. Deux modèles s'affrontent. « L'idée d'État » fait de l'intégration territoriale et politique l'assise de la modernité alors que la défense du projet national québécois appelle une nouvelle distribution du pouvoir et un compartimentage intra-étatique accru.

MOTS-CLÉS : *Idéologie territoriale, intégration, fragmentation.*

ABSTRACT

Geographers and territorial ideologies in Canada

Debates within the Canadian geographers' community, in particular concerning the constitutional crisis, revolve around two contradictory definitions of Canada's territorial architecture. In that context, the « Quebec question » contributes to the emergence of the territorial ideologies that underlie the geographical discourse. Two models are confronted. The « Concept of State » recognizes that territorial and political integration represents the very foundations of modernity ; while the Quebec national goal implies a new distribution of power and a greater intra-state fragmentation.

KEY WORDS : *Territorial ideology, integration, fragmentation.*

*
* *

TERRITOIRE ET IDÉOLOGIE

Les interprétations géographiques du système politique canadien, qu'elles soient le fait des essayistes du XIX^e siècle ou des universitaires d'aujourd'hui, du Québec ou du Canada anglais, participent à définir la dimension politique de l'espace canadien. Loin de tendre à une lecture objective, elles contribuent toutes, de par leur intentionnalité même, à forger les représentations idéologiques et territoriales qui servent à la fabrication des discours nationalistes de deux communautés aux intérêts divergents et aux objectifs contradictoires.

En fait, deux interprétations ont pu rivaliser dans le corpus géographique canadien. Une première est tirée des idéaux issus des courants de la pensée libérale qui prennent pour modèle la nation-État dans lequel se confondent l'identité nationale et les structures politiques, et dont toutes les finalités tendent vers l'intégration territoriale. On croit ainsi que « l'idée d'État » constitue l'assise de la viabilité politique, qu'elle conduit à l'intégration territoriale et à l'achèvement de la construction nationale¹. La seconde interprétation critique l'idéal d'un système politique parfaitement cohérent, centralisé et se posant comme le creuset d'une culture nationale commune à tous les sujets. Elle préconise plutôt un système politique complexe, compartimenté, asymétrique même, dans lequel les différents acteurs sociaux, notamment les groupes minoritaires, qui, regroupés spatialement, participent aux relations de pouvoir comme des entités politiques et territoriales spécifiques. C'est l'État fragmenté.

Le paradigme de l'intégration a dominé la géographie canadienne. Il faut peut-être remonter aux origines de la géographie politique pour comprendre les difficultés rencontrées par les géographes devant toutes tentatives de représenter le Canada dans sa globalité sans minimiser les différences régionales et culturelles qui l'habitent. La géographie politique classique conçoit en effet l'intégration territoriale comme l'aboutissement du long processus d'édification nationale qui correspond, pour reprendre l'analogie écologique, au climax politique. En ce sens, les solutions fédérales ou régionalisées, destinées précisément à mettre fin aux tensions inter-ethniques dans les États en construction, apparaissent comme des phases préalables au stade climacique. Tout accommodement ne peut être qu'un compromis temporaire dans la mesure où l'évolution historique conduit vaille que vaille à l'intégration. En d'autres termes, la persistance des régionalismes, des provincialismes ou du nationalisme québécois au Canada a constitué, à proprement parler, une anomalie au paradigme.

Il va de soi que la géographie politique contemporaine cherche à revoir de telles conceptions historiquement datées, puisque nées avec l'édification des nations-États au siècle dernier. Ceci est fait dans le but d'actualiser les outils théoriques de la géographie politique et d'introduire aussi les dimensions culturelles et idéologiques dans son champ d'analyse. La question des minorités et des aménagements politiques qui lui sont consécutifs intéresse dorénavant les géographes (George, 1984)². La notion même de climax fait l'objet d'une reformulation. Sanguin (1983a, p. 315) la définit maintenant comme un état optimal d'équilibre entre l'ordre politique et les différentes composantes de la société civile. Les accommodements internes forment un consensus social qui transcende les intérêts divergents et les clivages ethniques, assurant ainsi cohésion et stabilité. Autre clé de lecture de l'espace géopolitique, Paul Claval identifie les fondements idéologiques des divisions politiques à la surface du globe. Il retrace ainsi les formes discursives par lesquelles un groupe humain « pense son rapport à l'espace » et cherche à légitimer « sa façon d'occuper la terre, les limites de son implantation » (Claval, 1980, p. 32).

Deux grands types d'idéologies territoriales ont occupé les imaginaires sociaux en Europe et en Amérique du Nord : l'universalisme et le nationalisme. Si le premier thème exprime la volonté d'expansion, l'idéal de conquête, le second met l'accent sur l'identification au groupe et à des frontières définies (*Id.*, p. 32). Mais la démarcation entre les deux thèmes paraît quelquefois difficile à cerner. Ainsi les dirigeants des démocraties libérales amalgament souvent un certain universalisme, contenu dans la notion de communauté politique, à un nationalisme porteur d'un projet de différenciation culturelle³. La confusion peut encore s'accroître lorsque des mouvements nationalistes de type minoritaire empruntent le même discours. Les références à l'identité ethnique cèdent alors le pas à un projet politique où dominent les thèmes de modernisation, de développement, de progrès, de rationalité et d'égalité des droits pour tous sans égard à l'origine.

Ce concept d'idéologie territoriale est central dans le renouveau disciplinaire. Il pose le problème de la configuration de l'État et de l'architecture du pouvoir à l'intérieur de l'espace public où s'entrechoquent les discours des différents groupes ou acteurs sociaux. Au cœur de ce débat, les nationalismes minoritaires incarnent l'idée de bâtir l'État sur de nouvelles bases, comme en témoignent les projets de décentralisation ou d'autodétermination, et ce d'autant plus qu'ils apparaissent comme les forces les plus efficaces à faire échec à la mécanique de centralisation qui s'accroît même dans les régimes fédéraux (Orban, 1984). Dès lors, tout aménagement politique fait en réponse aux pressions minoritaires soulève la question de l'aménagement du pouvoir. C'est pourquoi Ronen Paddison (1983) insiste principalement sur deux notions centrales pour comprendre la configuration des systèmes politiques ; soit la distribution territoriale du pouvoir et la répartition des fonds publics selon les différents paliers de gouvernement.

Il ne faut pas interpréter la critique de la notion d'intégration comme l'indication de son remplacement par celle de fragmentation. En fait, deux paradigmes de l'État s'affrontent ainsi. Le modèle intégré est généralement défendu par les institutions situées au centre du système politique, alors que le modèle fragmenté est soutenu par certains des éléments logés en périphérie de celui-ci. Ils constituent deux pôles de références, deux propositions quant à l'agencement de l'architecture étatique. Le premier se définit par la centralisation des lieux décisionnels dans un système bureaucratique sophistiqué, qui orchestre les services et la distribution des fonds à l'échelle des régions. Il profite d'un discours idéologique et de représentations symboliques très efficaces. L'État intégré ne connaît pas, ou si peu, de divisions intra-étatiques, sinon pour léguer à des unités régionales le soin d'administrer les programmes et les fonds venus du centre. Un tel régime est généralement unitaire ou quasi fédéral (selon le terme utilisé par Wheare, 1966 pour décrire le régime canadien). De l'autre côté, l'État fragmenté se présente comme un système politique dans lequel les sous-ensembles territoriaux jouent un rôle prépondérant : ils génèrent des décisions importantes dans leur champ de compétences et administrent de façon autonome une bonne partie des fonds publics. Les régimes fédéraux ou régionalisés qui laissent une autonomie véritable aux régions, et dans lesquels les frontières intra-étatiques sont significatives, peuvent être qualifiés de fragmentés. En ce sens, le concept d'État fragmenté recouvre les principaux critères élaborés par les théoriciens du fédéralisme, à savoir la souveraineté de l'ordre régional à l'intérieur de son champ de compétences, sa non-subordination envers le centre, la décentralisation, l'asymétrie des statuts entre les régions, la reconnaissance de droits nationaux aux minorités ou encore la création d'une chambre des régions à l'intérieur de la législature fédérale. Il faut préciser à cet égard que la présence de minorités nationales, à l'intérieur d'un État, a pour effet d'accroître les tendances vers la fragmentation.

Le modèle centre-périphérie schématise bien cette rencontre entre les institutions centrales et les éléments excentriques du système politique. Les tenants des deux projets, malgré des heurts et des blocages, participent au même espace politique et ce sans qu'aucun ne puisse s'imposer totalement. La rencontre de deux projets contradictoires, obligés de cohabiter, favorise la création de formes territoriales inédites. Si la minorité accède à la souveraineté politique, deux États distincts poursuivront côte à côte le même dessein : l'État intégré. Mais lorsque la lutte de la minorité se poursuit à l'intérieur de l'État qui l'englobe, on risque d'assister à l'émergence de formes régionalisées, fédérales ou décentralisées, qui annoncent une évolution certaine vers le compartimentage, la reconnaissance des différences et l'asymétrie du pouvoir selon les régions. Bref, un type d'État fragmenté apparaît.

Le corpus géographique canadien se nourrit des deux projets, il y puise beaucoup de ses références territoriales, mais suivant un clivage linguistique. Le fait est, qu'historiquement, les géographies francophone et anglophone vont poursuivre deux trajectoires différentes.

UNE GÉOGRAPHIE AU SERVICE DE LA COLONISATION

Dès l'Union des deux Canadas, une géographie balbutiante commente le destin singulier des Canadiens français. Toutefois, elle s'intéresse peu aux questions constitutionnelles et politiques qu'elle abandonne aux juristes. Depuis le milieu du XIX^e siècle un sujet préoccupe les précurseurs regroupés dans la *Société de Géographie de Québec* : l'expansion de l'aire territoriale franco-canadienne. Ceux-ci s'inspirent de Rameau de Saint-Père (1859 et 1889), puis d'Élisée Reclus (1890), qui ont eu tôt fait d'associer la survie du peuple franco-canadien à son rayonnement continental. Rameau de Saint-Père espère étendre le foyer de peuplement de façon à créer de nouveaux territoires français. Il envisage d'abord la consolidation des Canadiens français au Québec et dresse le tableau des régions propices à la colonisation comme les Cantons-de-l'Est, le Lac-Saint-Jean, l'Abitibi et la Gaspésie. Il prévoit ensuite l'édification d'un domaine nordique, exclusif aux Canadiens français, s'étendant vers l'ouest, de l'autre côté du lac Supérieur, pour rejoindre la rivière Rouge et le lac Winnipeg (Rameau de Saint-Père, 1859, p. 234-239). Plus tard, Reclus imagine l'agrégation des territoires non colonisés et de toutes les parties occupées par les Canadiens français en une vaste couronne reliant l'Acadie au Manitoba (Reclus, 1890, p. 494-495). La stratégie consiste à ancrer des communautés françaises dans les espaces non colonisés, réunies par des institutions structurantes communes, principalement l'Église, et qui, de proche en proche, finiront bien par former des ensembles régionaux. « Cette question de la conservation et de l'extension de tous leurs éléments nationaux est d'une haute importance pour les Canadiens, plus grave même que celle de la possession du gouvernement et de la direction des affaires publiques » (Rameau de Saint-Père, 1859, p. 243).

La priorité est donc donnée à la colonisation et à la conquête du sol et non à la revendication d'un quelconque statut politique. Ainsi, le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* s'intéresse particulièrement au territoire nordique et à l'expérience de la colonisation. Les mouvements migratoires des Canadiens français occupent la première place dans le périodique. Des auteurs comme Eugène Rouillard ou Nazaire Levasseur s'emploient dans leurs écrits à dresser l'inventaire des potentialités des régions de colonisation. Ils réclament le soutien logistique du chemin de fer pour « ouvrir le territoire ». La colonisation apparaît comme le seul remède à l'exode vers les

États-Unis. Les pages du *Bulletin* sont grandes ouvertes à un propagandiste du projet de colonisation des régions excentriques du Québec, l'abbé Caron, qui s'écrie : « Emparons-nous du Nord... Le Nord sera le domaine, la force de notre race » (1913, p. 150). Le mouvement nationaliste se cristallise ainsi dans le projet de conquête du sol, en réaction à la migration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs options rivalisent. Si le *Bulletin* inventorie pas moins de sept régions de colonisation au Québec, il en reste pour préconiser l'implantation dans l'Ouest canadien. On hésite toujours entre le projet continentaliste et la consolidation du foyer principal des Canadiens français : la province de Québec. Mais l'échec des Métis dans l'Ouest, puis les restrictions draconiennes imposées aux droits du français dans toutes les provinces au-delà de la rivière des Outaouais hypothèquent le dessein d'une francophonie pan-canadienne.

Une géographie avant la lettre va ainsi apparaître, collée sur les thèses agriculturistes et colonisatrices. Que ce soit les manuels de géographie de la province de Québec que sont les ouvrages d'Honoré Mercier (1889) et d'Arthur Buies (1900), ou les monographies régionales de Nantel (1887) et de Buies (1889) sur le Nord laurentien, de Langelier (1884) sur la Gaspésie, et d'autres sur le Saguenay, la Côte-Nord ou l'Abitibi, tous appellent à l'appropriation des marges de l'espace québécois. La géographie canadienne-française adopte ainsi la cause de l'expansion de l'espace français. L'inventaire des ressources du milieu s'avère un outil précieux pour convaincre les gouvernements, comme les futurs colons, de prendre pied dans les régions. Le contenu scientifique des ouvrages sur la colonisation est indéniable et atteste de la rigueur dans la recension des données géographiques, géologiques, pédologiques et climatologiques. Mais dès qu'il s'adresse plus spécifiquement au futur colon, le discours peut parfois sembler moins crédible. Par exemple, Langelier (1884) n'hésite pas à présenter le climat de la Gaspésie comme plus propice à l'agriculture que celui de la France du Nord ou des îles britanniques, son sol plus riche encore que celui de l'Île-du-Prince-Édouard. En d'autres termes, par-delà les projections qui font aujourd'hui sourire, cette géographie a servi, avant tout, des objectifs nationaux.

UNE GÉOGRAPHIE DE LA « TERRE QUÉBEC »

Un premier géographe s'intéresse aux divisions qui lézardent l'ensemble canadien. Selon André Siegfried (1906), le principal problème origine de la juxtaposition de deux groupes nationaux. Il décrit le programme des Canadiens français comme un renoncement au rêve expansionniste de l'Ouest, à la faveur d'un projet d'autonomie restreinte à l'intérieur de la province où ils sont regroupés. Puisque le projet d'indépendance est irréaliste, et puisque le rêve d'un Ouest métis est bel et bien révolu, il faut coloniser le territoire québécois (Siegfried, 1906, p. 293-294). Comme, de toutes façons, le Canada connaît « deux civilisations, deux traditions, deux conceptions de la vie » divergentes (Siegfried, 1937, p. 55), le Canada français doit profiter des avantages acquis avec l'acte fédératif de 1867 — par lequel le Québec recouvre le statut de province — pour combattre, certes de façon inégale, le nouvel État canadien très centralisé qui est en train de se mettre en place. À la même époque, Émile Miller se préoccupe de la question constitutionnelle. À son tour il défend la thèse de l'autonomie provinciale : « les deux éléments nationaux [doivent] se développer librement dans le sens de leurs aspirations respectives » (Miller, 1913, p. 75). Dans le même ordre d'idées, Ernest Robert (1924, p. 300) reprend le programme de l'Action française de Lionel Groulx pour affirmer que « le jour où le Canada n'aura plus besoin de la protection de la flotte britannique, ne

sera plus exposé aux tracasseries douanières de la part du voisin du Sud, la province française sera mûre pour l'indépendance ».

Lentement, les géographes font écho au fait que les Canadiens français intériorisent un nouvel espace physique et mental : le territoire québécois. Reflet de cette représentation collective, ils s'intéressent aussi à la délimitation du territoire de la province, à ses frontières septentrionales, puis à la cession de l'Ungava en 1912 (Levasseur, 1910 ; Rouillard, 1912 ; Chouinard, 1922). Le contentieux du litige frontalier Québec/Terre-Neuve, toujours irrésolu, obsède les géographes québécois (Bouffard, 1919 ; Dagenais, 1948 ; Dorion, 1963).

L'État québécois se voit parallèlement confier un nouveau rôle. Dans le *Bulletin des Sociétés de Géographie de Québec et de Montréal*, Robert Bélisle (1942) lance un appel au développement économique et social qui, sous l'égide de l'administration provinciale, prélude à bien des égards les canons de la Révolution tranquille. Pour cet auteur, il revient à l'État québécois de mettre en œuvre de vastes programmes sociaux (de santé et d'habitation), de favoriser l'inventaire des ressources pour enclencher le développement régional, d'entretenir des relations soutenues avec la France et, enfin, de miser sur la principale richesse naturelle du Québec : l'hydro-électricité. Pour Bélisle, selon une des multiples variantes de la thèse de l'autonomie provinciale, le Québec est le pays des Canadiens français. Il importe ici de constater que, dès 1942, un auteur écrivant dans une revue de géographie consacre l'État québécois comme l'instrument privilégié du développement économique, social et régional.

Dans sa géographie régionale, Raoul Blanchard (1960) confond Québec et Canada français. Convaincu que la sauvegarde nationale passe par l'appropriation de l'espace québécois, il reprend le projet de l'occupation du Nord pour contrer l'exode. Son apport original réside sûrement dans le fait qu'il souligne les relations inter-ethniques en les inscrivant dans toutes leurs dimensions spatiales. Au terme de sa vaste étude sur le Canada français, Blanchard analyse la situation du Québec sous l'angle de la géographie politique. Il décrit alors la Révolution tranquille comme une volonté de tendre vers la « libération économique » et évoque avec sympathie la possibilité de l'indépendance du Québec (1964, p. 107-112).

D'autres initiatives entendent fixer l'idée du territoire québécois dans la conscience collective, notamment par l'appropriation de l'espace du Nouveau-Québec. Il importe donc que le gouvernement ait le contrôle de l'ensemble de son territoire. Pour cela, l'administration québécoise doit s'implanter dans les régions nordiques de façon à améliorer et diversifier l'économie locale, tout en s'alliant les communautés inuit dans la mise en œuvre de son projet territorial (Brochu, 1962). Le travail des géographes consiste justement à décrire et à enseigner l'espace québécois et son prolongement nordique (Boileau, 1970). Une telle géographie de la « Terre Québec » supporte le projet national d'édifier « le territoire de la québecité » (Laverdière et Gagné, 1975).

Il reste toutefois une francophonie bien enracinée dans le Nord-Ontario, en Acadie et dans tout l'archipel des petites agglomérations de l'Ouest, comme le démontre la cartographie de Ludger Beaugard (1968). Le tableau de ces petites communautés, survivant dans des conditions précaires, laisse, 15 ans plus tard, une impression d'amertume mêlée d'espoir (Louder et Waddell, 1983). L'idéologie messianique, qui supporte la diaspora canadienne-française, semble désormais désuète même s'il reste, comme le prétend Morissonneau (1978), une migration continentale, stigmate de la culture globale de la communauté.

LA GÉOGRAPHIE RÉGIONALE CANADIENNE

Au Canada anglais, la géographie régionale de Griffith Taylor dont les assises reposent sur des critères environnementalistes (le climat, les ressources et le relief), impose une représentation des divisions territoriales selon les régions naturelles. Les clivages culturels sont invoqués comme une contrainte à l'établissement d'une « Canadian Way » (Taylor, 1947, p. 502-505). Cet auteur se demande si l'assimilation des Canadiens français et des immigrants, dans l'Ouest notamment, est un préalable à la fabrication d'une culture typiquement canadienne (*Id.*, p. 507). À sa suite, Putnam appelle à l'unité de toutes les régions, grâce à un esprit national commun, même s'il reconnaît la permanence de la dualité culturelle et des minorités franco-canadienne et anglo-québécoise (1952, p. 568). L'unité canadienne est nécessaire car, affirme-t-il, aucune région ne peut mener une existence séparée (*Ibid.*).

Robinson (1956) retient lui aussi des critères environnementalistes pour découper le Canada en six unités qui, par la suite, seront reprises dans tous les manuels de géographie : 1) le Canada central ; 2) le Golfe et l'Atlantique ; 3) les Prairies ; 4) le Pacifique et les Rocheuses ; 5) le Bouclier ; et 6) le Nord. La négation de tout critère culturel (linguistique) ou politique (les frontières provinciales) n'est pas le fruit du hasard, elle est le fait d'une volonté délibérée. La notion d'intégrité territoriale des provinces échappe totalement aux tenants d'une telle approche régionale et, de ce fait, le Québec touche à quatre unités : le Canada central, le Golfe, le Bouclier et le Nord. Une telle démarche s'inscrit dans la géographie régionale de tradition américaine où se mêlent les notions de régions naturelles (les zones forestières, la prairie, les montagnes) et de régions ressources ou de régions économiques (agricoles, d'extraction, manufacturières), comme le présentait le manuel de White, Foscoe et McKnight (1943). Le sectionnalisme de Watson (1963) procède de la même manière. Il divise le Canada en régions ressources, amalgames de la nature et de l'économie. Dans tous les cas, les considérations culturelles ou nationales sont très faibles. Tomkins, Hills et Weir (1961) soulignent, tout au plus, par exemple, le caractère biculturel de la région centrale, essentiellement la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs (p. 129-131).

La géographie canadienne a ainsi produit un pattern régional basé presque exclusivement sur le milieu en tant que réserve des ressources et, par ricochet, comme facteur décisif du développement économique. Dès lors, on peut se demander si la négation des réalités provinciales et nationales n'a pas eu pour objet principal de servir le nationalisme canadien-anglais dont les assises reposent sur « l'idée d'État » et la représentation d'un territoire sans fracture « d'un océan à l'autre » ? Robinson (1983) admet d'ailleurs que le régionalisme canadien reste une lubie d'universitaires, alors que les provinces demeurent des entités bien réelles. Il n'en poursuit pas moins sa quête d'un Canada uni autour des cinq régions ressources. Il tombe sous le sens qu'une telle géographie eut pour effet de reproduire la structure territoriale d'un Canada unitaire. Plus encore, elle aurait institué la métaphore d'un pays sans division linguistique ou sociale, d'un pays qui n'est pas un pays mais un espace, dont, en définitive, la coordination ne peut relever que d'un État centralisé.

La géographie française a aussi, confusément, contribué à forger la géographie régionale qui a tant servi au Canada anglais. Baulig (1936) fut un des pionniers du découpage suivant le milieu et les ressources, unissant le Sud du Québec et de l'Ontario sous le vocable de la région laurentienne. Récemment, Rougier (1987) a repris, à toutes fins pratiques, les mêmes divisions.

LE CANADA : INTÉGRATION OU FRAGMENTATION

Les géographies régionales sont généralement descriptives. Elles restent muettes sur les questions sujettes à l'analyse politique, quitte à laisser une démarcation intra-disciplinaire très hermétique entre géographie régionale et géographie politique. Avec les années 1960, on assiste à un virage, attribuable sûrement au contexte de crise constitutionnelle qui prévalait alors, suscitant l'étude des faits politiques, plus précisément de la relation entre les découpages administratifs et le partage des compétences constitutionnelles à l'intérieur de la fédération (Dorion et Lacasse, 1974). Mais c'est avec l'utilisation des concepts de force centrifuge et de force centripète, tels que développés par Richard Hartshorne dans *The Functional Approach in Political Geography* (1950), qu'une lecture systématique des rapports entre les différents intervenants de l'ensemble canadien commence à se manifester (Lloyd, 1970 ; Merrill, 1970 ; Bernier, 1980 ; Sanguin, 1984).

Pour exposer la thèse de Hartshorne, il faut rappeler l'importance qu'il accorde à la notion de « raison d'être » de l'État. Toute unité politique doit faire la preuve de sa nécessité en intégrant les régions dans des réseaux fonctionnels capables de répondre aux besoins et aux attentes de la population, et ce de façon à ce que tous les sujets ressentent un sentiment d'appartenance et d'identité à son endroit. L'unité politique a besoin, pour survivre, de l'adhésion volontaire de chacun. Sous cet angle, les forces centripètes articulent les réseaux, nouent les symboles fondateurs de l'appartenance et assurent, au fil du temps, l'intégration politique et territoriale. Le maillage administratif permet ainsi au système politique d'unifier toutes les composantes de la société et, par effet d'entraînement, de contrôler les marges du territoire. *A contrario*, les forces centrifuges refrènt le processus d'intégration. Ce sont des barrières physiques ou culturelles qui entravent les échanges inter-régionaux et favorisent, par le fait même, le compartimentage de l'espace politique. Dans cette optique, l'avènement de l'État moderne suppose le triomphe des forces centripètes, celles qui cimentent l'unité nationale, sur les forces représentant les intérêts régionaux.

On comprend aisément que des géographes canadiens aient été tentés d'utiliser la thèse de Hartshorne. En effet, les problèmes du Canada semblent découler de l'affirmation des régionalismes périphériques et des divisions ethno-linguistiques sur un espace bâti à l'échelle continentale frisant la démesure. Le gigantisme, la pérennité des régionalismes et des différences ethniques, les disparités régionales et le fonctionnement d'un État formé de deux ordres de gouvernement souvent hermétiques l'un à l'égard de l'autre, contribuent à entraver le processus d'intégration politique.

Mais Hartshorne n'est-il pas tributaire d'une conception idéale de l'unité politique pour renvoyer ainsi toutes les forces centrifuges au rang de contraintes négatives mettant en péril l'achèvement de l'État ? Son idéal repose certainement sur l'objectif ultime d'harmoniser les échanges sociaux et de les circonscrire à l'intérieur du système politique. Cette géographie souscrit aux thèses de Deutsch (1953), de Parsons (1961), d'Etzioni (1969) et d'Easton (1974), qui soutiennent, en observant les dimensions spatiales du système politique, que l'intégration politique et territoriale est le préalable au développement et le gage de la modernisation. La situation canadienne paraît alors sans issue. Comment, en effet, le Canada peut-il atteindre un haut niveau de développement et de croissance économique si des forces centrifuges récurrentes continuent de contraindre l'intégration politique ?

On peut se demander aussi si la thèse de Hartshorne, par son refus immanent des forces centrifuges, ne déforme pas la réalité canadienne en l'amputant de ce qui fait sa

particularité ; à savoir la présence de groupes nationaux différents. Effectivement, il semble difficile d'envisager la disparition des forces centrifuges comme une condition préalable à la survie du pays. On conçoit aisément qu'une telle façon de penser évacue non seulement toute la dynamique relationnelle du système politique, mais cherche également à imposer une organisation politico-territoriale en totale discordance avec la société canadienne si complexe et spatialement compartimentée. Les forces centrifuges ne tempèrent-elles pas les excès de centralisation ? Les institutions politiques des minorités ne permettent-elles pas de bâtir des ponts entre la périphérie et le centre ?

Comment comprendre en termes géographiques la question du fédéralisme ? D'entrée, il faut savoir que nombre de géographes souscrivent à l'idéal de l'intégration territoriale lorsqu'ils abordent la question du fédéralisme. Ainsi De Blij (1967, p. 445-446) présente le fédéralisme comme une solution valable pour des pays comme l'Inde, le Canada ou le Brésil, couvrant de grandes superficies, habités par une population hétérogène et accablés de divisions internes. Le régime fédéral permet la coexistence de plusieurs groupes nationaux dans le même espace politique, même si l'évolution historique démontre, toujours selon De Blij, que les fédérations finissent par atteindre, à toutes fins pratiques, un degré de centralisation analogue à celui des États unitaires. Dès lors, l'État fédéral ne représente plus qu'une sorte de stade transitoire pour les ensembles qui n'ont pas encore atteint la maturité, c'est-à-dire l'intégration territoriale totale. Dans le même ordre d'idées, James (1968, p. 33) associe la viabilité politique à l'intégration territoriale et, partant de là, à l'effacement des forces centrifuges. L'État est créé, dit-il, pour défendre et développer « l'idée d'État ». Prenant l'Australie pour exemple, Robinson (1961, p. 19-20) prétend que le contexte géographique a imposé à ce pays des unités politiques régionales sans que celles-ci n'entravent les processus de centralisation et de construction nationale. Appliquant le modèle d'Hartshorne au Canada, Merrill (1970) pose les régionalismes et les provincialismes enracinés depuis des générations, les barrières linguistiques et les disparités régionales comme les forces centrifuges de la fédération. Devant elles, les forces centripètes, comme le nationalisme économique pan-canadien ou l'anti-américanisme, paraissent bien faibles. Lloyd (1970) ajoute que des découpages administratifs inutiles, comme les frontières provinciales, contraignent l'élaboration de toute politique nationale et compromettent, de ce fait, la croissance économique.

Le régime fédéral semble paralysant, souligne Hamelin (1969, p. 88-90), dans la mesure où l'administration, pourtant pléthorique, engendre paradoxalement une mauvaise distribution des ressources fiscales, privant ainsi les municipalités et les régions des instruments de planification et de développement dont elles ont besoin. Le palier provincial serait-il de trop ? À cela s'ajoute la force d'attraction du marché américain qui perturbe les échanges inter-provinciaux est-ouest (Mackay, 1958). Pour clarifier la question, Sanguin (1984) propose une nomenclature des forces centrifuges du Canada. Il observe que la distribution de l'oekoumène en une mince bande longue de 5 000 kilomètres, arc-boutée sur la frontière américaine, constitue une entrave certaine aux rapports inter-provinciaux et favorise la permanence des régionalismes. En outre, la géographie électorale canadienne comporte plusieurs partis politiques régionaux, porteurs des mécontentements populaires, véhicules pour les intérêts particuliers, et entraves fréquentes à l'émergence d'un consensus pan-canadien. Tout ceci concourt à renforcer la diversité régionale (*Id.*).

Le système urbain reflète le malaise canadien dans la mesure où, selon Bourne (1975) et Bourne et Simmons (1984), sa configuration est celle d'un ensemble non intégré, pour ne pas dire éclaté, duquel il ne ressort, à l'échelle canadienne, aucun centre politique ou métropolitain polarisant. Les centres métropolitains semblent

circonscrire leur aire d'influence à leur hinterland immédiat et limiter au minimum les échanges inter-régionaux. La représentation graphique des systèmes urbains canadiens illustre deux sous-ensembles, l'un articulé de Toronto, l'autre de Montréal, indépendants l'un de l'autre et sans lien hiérarchique véritable entre eux. La fracture est totale entre l'Ouest, dominé par Toronto, et l'Est, constitué de plusieurs sous-centres indépendants et dont Montréal est le plus important. Bourne (1975) identifie cinq causes principales à l'absence d'un système urbain intégré pour tout le Canada. Premièrement, il répète que la géographie même du pays, avec son oekoumène linéaire, accroché à la frontière américaine, limite les communications est-ouest. Il en résulte, deuxièmement, une forte dépendance à l'égard des États-Unis, ce qui place les différentes régions canadiennes dans l'aire d'influence des grandes métropoles du Sud. Il est indéniable, dans ce contexte, que les régions canadiennes se livrent une compétition féroce pour attirer les investissements américains. Troisièmement, il faut reconnaître que les intérêts des diverses régions, spécialisées dans des secteurs économiques rarement complémentaires, accentuent la faiblesse des échanges à l'échelle du pays. Ensuite, le caractère fédéral du régime politique contraint la capacité d'intervention du gouvernement central dans plusieurs secteurs d'importance nationale, comme le développement régional, ce qui n'est pas sans hypothéquer l'efficacité des programmes de planification économique. Enfin, les divisions linguistiques et culturelles viennent compartimenter encore davantage un système déjà lourdement taxé. Pour toutes ces raisons et d'autres, Bourne conclut que l'État canadien n'a pas su mettre en œuvre une véritable politique d'intégration nationale.

Une interprétation marxiste des rapports inter-régionaux au Canada illustre les disparités et le développement inégal à partir des antagonismes de classes et des contradictions entre les différents modes de production : une région centrale où se concentrent les forces monopolistes et où se réalise l'accumulation, face aux différentes régions dominées et exploitées, associées à des modes de production archaïques (marchand, petite production, stade concurrentiel). Villeneuve (1978) identifie clairement, suivant cette grille de lecture, l'inégalité du développement entre le Québec et l'Ontario à travers le prisme des modes de production. D'ailleurs, la marginalisation des régions dépendantes, surtout si elles sont culturellement différentes, explique les mobilisations populaires dont les sursauts nationalistes et régionalistes sont une illustration (Hecht *et al*, 1983).

Un géographe met en doute la validité de l'application du modèle intégré à la situation canadienne. Dorion (1974) rappelle que la nature même du fédéralisme implique l'intégrité territoriale du deuxième ordre et l'autonomie dans sa sphère de compétences. Tout régime fédéral comporte, de surcroît, des rapports intergouvernementaux teintés de tensions et pouvant déboucher sur des conflits. Par ailleurs, il se demande si les Québécois ont un sens du territoire suffisamment développé pour supporter un projet politique de différenciation à l'égard des autres régions du Canada et, partant de là, pour revendiquer de nouveaux pouvoirs constitutionnels. Bernier (1980) reprend les concepts de Hartshorne pour démontrer comment le Canada reste un pays divisé dans lequel Québécois et autochtones forment des ensembles distincts. Pour durer, dit-il, le régime devra se renouveler en tenant compte des divergences et des différences. Il rejoint alors plusieurs des contributions récentes en géographie politique, notamment Dikshit (1971 et 1975) qui décrit le fédéralisme comme un compromis entre les forces centrifuges et centripètes, et Sanguin (1983b) qui conçoit le partage des pouvoirs entre les deux ordres comme un processus à la fois d'intégration et de différenciation des espaces.

Le renouveau que connaît actuellement la géographie politique s'observe dans les littératures francophone et anglophone. La géographie du pouvoir qui émerge du côté francophone autour principalement des ouvrages de Claval (1978) et de Raffestin (1980), tend à établir une lecture des faits de domination qui pèsent sur les relations entre les acteurs. À telle enseigne, les mouvements sociaux participent à la définition du territoire ici compris comme un espace de pouvoir et un système d'acteurs. Raffestin (1980) décrit le nationalisme québécois comme un mouvement porteur d'un projet de société, « celui d'une société décolonisée » (p. 96) qui entend maîtriser son espace économique. La géographie anglophone a aussi expérimenté de nouveaux thèmes, tout en conservant des références stables. Certes, comme le rappelle Paul Claval (1986), les principes fondamentaux de la structuration sociale et politique des pays anglo-saxons s'appliquent au Canada anglais. L'accent est donc mis sur l'individu plutôt que sur la communauté; l'effort de solidarité collective se réduit au cadre politique, qu'il soit provincial ou fédéral. Ainsi l'État canadien se forme sans s'appuyer sur un sentiment national réel (*Id.*, p. 233). Mais une telle conception des choses ne semble pas partagée par la société québécoise, à tout le moins par les tenants d'un certain nationalisme qui cherche à inscrire le Québec comme une nation. Si, comme l'affirme Burghardt (1980), le Canada anglais consent sans trop de difficultés à reconnaître le Québec comme telle, il juge par contre inacceptable les conséquences territoriales qui en découleraient, tel le danger de cloisonnement du Canada actuel en trois entités distinctes. Le spectre du séparatisme perdure alors que Colin Williams (1980) assimile le nationalisme québécois à un mouvement ethniste confronté à l'impossibilité de faire correspondre les frontières politiques avec les aires linguistiques. Mais l'interprétation des géographes anglophones du nationalisme québécois change dans la mesure où le pluralisme culturel, bien qu'encore perçu comme un facteur potentiel de désunion, semble désormais agir comme le fondement de la spécificité canadienne (Ley, 1984). Le défi consiste alors à mettre en relief les aspects géopolitiques issus du pluralisme culturel, surtout dans la mesure où les individus adhèrent simultanément à plusieurs types d'identité, souvent liés à des échelles différentes, allant de l'aire de voisinage à l'État central, souvent le fait de différents ordres de pouvoir plus ou moins emboîtés de manière hiérarchique (Knight, 1982). Dans cette structure complexe, les minorités constituent cependant des forces sociales porteuses de revendications territoriales déstabilisatrices (Kliot et Waterman, 1983). En effet, l'autodétermination apparaît comme la forme évolutive du projet politique minoritaire, même si elle reste « un concept chargé de dynamite » (Knight, 1984, p.183) ⁴.

En résumé, les travaux des géographes ne peuvent être séparés des orientations idéologiques qui les sous-tendent, de leur conception propre de l'architecture territoriale du Canada : l'État intégré pour les tenants d'une nation canadienne une et indivisible, l'État fragmenté pour ceux qui s'inscrivent dans le sillage du nationalisme québécois. Si plusieurs reconnaissent les mérites du modèle de Hartshorne, dont celui d'identifier les forces centrifuges du pays, il y en a d'autres pour regretter son refus des diversités nationales et régionales. La géographie du pouvoir insiste d'ailleurs sur le fait qu'il n'y a pas de forces sociales objectivement négatives ou positives : elles sont toutes le produit d'une idéologie et de la dynamique politique (Claval, 1978 ; Sanguin, 1984). De telle sorte que le concept de force centrifuge acquiert une profondeur nouvelle en représentant les éléments excentriques des systèmes politiques. Pour comprendre les forces centrifuges et leur impact dans l'espace du système politique, il faut reconnaître qu'elles sont les expressions des luttes contre les disparités régionales, de l'inadéquation des divisions intra-étatiques, de la centralisation des pouvoirs et de la domination d'un groupe. Il importe donc que l'analyse dépouille la réalité étatique de sa représentation

moniste pour tenir davantage compte de la complexité sociale et de la périphérie du système politique.

Il faut reconnaître que la géographie politique classique a contribué à définir la notion d'intégration politique qui, par le fait même, a atteint un niveau de formalisation élevé, facilitant d'autant la confusion entre le discours nationaliste canadien-anglais et la pratique scientifique des géographes favorables au renforcement de l'État canadien. De l'autre côté, les géographes canadiens-français ou québécois, proches des thèses autonomistes, n'ont pu bénéficier d'un paradigme disciplinaire fondateur, tel celui d'État fragmenté, qui n'apparaîtra que tout récemment, pour appuyer leur projet sur des assises prétendument scientifiques. En tout état de cause, la géographie canadienne atteste de la perméabilité des productions universitaires ou scientifiques aux idéologies politiques. Elle a servi non seulement les objectifs immédiats de deux types de nationalisme ; le nationalisme d'État pour les tenants de l'intégration et le nationalisme québécois pour les tenants de l'autonomie, mais elle a aussi occulté les rapports de force à la base de la fabrication des structures politico-territoriales. Enfin, il est indéniable que la géographie québécoise, du moins dans ses grandes lignes, ressort dans toute son autonomie eu égard à celle du Canada, forte de ses propres thèmes fondateurs, porteuse d'un projet national différent, ce qui est significatif en soi.

CONCLUSION

Le Canada a vécu, et vit toujours, le conflit opposant deux mouvements politiques, deux conceptions différentes des structures politiques et territoriales : le nationalisme canadien affirme le besoin d'un État central fort, face au nationalisme autonomiste québécois. Les deux métaphores spatiales sont reprises par les travaux des géographes ; certains réfèrent à la finalité de l'intégration territoriale, à « l'idée d'État », alors que d'autres supportent le projet d'appropriation d'un espace par la minorité. Il faut reconnaître que les outils d'analyse, propres à la géographie politique, ne semblent pas encore propices à l'examen des mécanismes de production du territoire minoritaire. Les mouvements des minorités, souvent associés par les géographes à des forces négatives, ressemblent uniquement à des entraves. Une telle représentation fait obstacle à une analyse objective des jeux de pouvoir et masque d'autant les faits de domination qui caractérisent bien souvent la rencontre majorité/minorité. Mais la géographie de l'État, qui est nôtre depuis Friedrich Ratzel (1844-1904), commence à faire place à une géographie du pouvoir qui représente la promesse d'une l'analyse capable de rendre compte de la complexité des jeux de relations — en particulier de la domination d'un groupe, d'une nation, du centre sur d'autres groupes, d'autres nations ou la périphérie — et de leur projection sur l'espace. Dès lors, l'analyse des relations internes du système politique n'exclut plus la participation des acteurs de la société civile, comme les institutions de la minorité, aux processus politiques. À cet égard, les mouvements politiques minoritaires du Canada, de la francophonie (Québec, Acadie) et des autochtones, qui se manifestent constamment dans le système canadien, constituent un objet d'étude riche pour une géographie politique encore à bâtir.

Le pragmatisme, qui marque l'expérience canadienne, emprunte à deux conceptions, conjuguant la volonté du pouvoir central avec l'expression des nationalismes minoritaires et des régionalismes. La géographie politique canadienne fait toutefois très peu écho des débats touchant la définition des territoires. Les partis pris idéologiques implicites ont probablement empêché la *reproblématisation* de la discipline, avec pour résultat que le cadre d'analyse des géographes ne pouvait rendre compte de la spatialité

différentielle du Canada et des territorialités régionales. La question de la crise politique canadienne demeure encore aujourd'hui énigmatique, empêtrée dans des concepts inadaptés à l'analyse des faits minoritaires et du compartimentage territorial qu'ils entraînent. La lecture des idéologies territoriales contenues dans les discours met en lumière les lacunes du projet géographique au Canada et au Québec. Ce travail d'analyse systématique, qui ne fait que commencer, devra à l'avenir s'appuyer sur des instruments renouvelés, de façon à élargir son objet aux faits de pouvoir, mais aussi aux aspects culturels et sociaux. Sans cela, il y a peu de chances de parvenir à une représentation valable des territoires et territorialités en devenir.

NOTES

¹ « L'idée d'État » institue l'État dans son rôle de création de la modernité. L'administration publique, régie selon les principes de la fonctionnalité, apparaît comme le garant de la raison et du progrès. En ce sens, l'intégration territoriale et politique est vue comme le gage du développement social et économique.

² Le concept de minorité touche un certain nombre de questions aux aspects à la fois politiques et géographiques. D'abord, il s'agit d'une communauté nationale sans État, numériquement plus faible que le groupe majoritaire, ayant possiblement un statut quelconque à l'intérieur de l'État qui l'englobe, comme celui de province ou de région administrative, mais dont l'accès au pouvoir reste mineur. En fait, ce groupe subit les effets de la minorisation sans recevoir de compensations suffisantes en retour. Si une telle communauté fonde sa différence d'abord et avant tout sur des traits culturels, elle se distingue aussi par sa référence à un espace propre, là où elle représente une majorité, là où elle devient une entité « spatialement cohérente » selon le mot de Pierre George (1984, p. 16). À telle enseigne, le Québec apparaît comme une communauté minoritaire à l'intérieur d'un Canada fédéral. Faut-il préciser que le nationalisme québécois ne se définit plus par la différence ethnique ? Son objectif vise plutôt à instituer une représentation territoriale stable, appuyée sur la notion de collectivité politique. En d'autres termes, le nationalisme québécois inscrit sa démarche, d'abord et avant tout, en fonction de la réalisation d'un projet politique, celui de la récupération de pouvoirs.

³ À titre d'exemple, le nationalisme canadien s'appuie sur la notion de communauté politique et rejette le recours à tout critère ethnique pour définir l'identité canadienne, mais il n'en poursuit pas moins l'objectif de se démarquer sur le plan culturel face à la société américaine et aux États-Unis.

⁴ Nous avons traduit librement ce passage : « clearly, however defined, the concept of self-determination remains loaded with dynamite ».

SOURCES CITÉES

- BAULIG, H. (1936) *L'Amérique septentrionale*. Paris, A. Colin, (Géographie universelle, t. 13).
- BEAUREGARD, L. (1968) Le Canada français par la carte. *Revue de Géographie de Montréal*, 22 (1) : 35-44.
- BÉLISLE, R. (1942) L'État et l'expansion d'un pays. *Bulletin des Sociétés de Géographie de Québec et de Montréal*, 1 (3-4) : 27-32 et 1 (5) : 45-48.
- BERNIER, J. (1980) Unité canadienne et géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61) : 81-107.
- BLANCHARD, R. (1960) *Le Canada français, province de Québec*. Montréal, Arthème Fayard.
- _____ (1964) *Le Canada français*. Paris, Presses universitaires de France (Coll. Que Sais-je ? 1098).
- BOILEAU, G. (1970) Éléments pour une géographie de la Terre Québec. *Revue de Géographie de Montréal*, 24 (4) : 365-366.
- BOUFFARD, J. (1919) La frontière entre la province de Québec et la colonie de l'île de Terre-Neuve. *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*. 13 (1) : 7-10.
- BOURNE, L. (1975) *Urban Systems*. Oxford, Clarendon Press.
- BOURNE, L. et SIMMONS, J.W. (1984) The Canadian Urban Systems, in *Urbanization and Settlement Systems*. Londres, Oxford University Press.

- BROCHU, M. (1962) *Le défi du Nouveau-Québec*. Montréal, Éditions de Jour.
- BURGHARDT, A.F. (1980) Nation, State and Territorial Unity : a Trans Outaouais View. *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61) : 123-134.
- BUIES, A. (1889) *L'Outaouais supérieur*. Québec, A. Darveau.
- _____ (1900) *La province de Québec*. Québec, Département de l'agriculture.
- CARON, I. (1913) Au grand lac Victoria. *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 7 (3) : 139-150.
- CHOUINARD, F.X. (1922) Le Nord-Est du Labrador d'après Coleman. *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 16 (1) : 48-51 et 16 (4) : 204-221.
- CLAVAL, P. (1978) *Espace et pouvoir*. Paris, Presses universitaires de France.
- _____ (1980) Le Québec et les idéologies territoriales. *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61) : 31-46.
- _____ (1986) Les thèmes anglo-saxons de la géographies du Canada, in P. George, *La géographie du Canada*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, p. 231-244.
- DAGENAIS, P. (1948) Petit conflit d'une grande frontière. *Revue Canadienne de Géographie*, 2 (1) : 3-8.
- DE BLIJ, H. (1967) The Federal State, in *Systematic Political Geography*. New York, John Wiley and Sons.
- DEUTSCH, K. (1953) *Nationalism and Social Communication*. Cambridge, MIT Press.
- DIKSHIT, R.D. (1971) Geography and Federalism. *Annals of AAG*, 61 : 97-115.
- _____ (1975) *The Political Geography of Federalism*. Londres, Macmillan.
- DORION, H. (1963) *La frontière Québec — Terre-Neuve*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- _____ (1974) La géographie politique du Québec. *Le Géographe Canadien*, 18 (1) : 39-54.
- DORION, H. et LACASSE, J.P. (1974) La notion d'intégrité territoriale et les problèmes des régions frontalières du Québec. *Cahiers de géographie de Québec*, 18 (43) : 137-158.
- EASTON, D. (1974) *Analyse du système politique*. Paris, A. Colin.
- ETZIONI, A. (1969) A Paradigm for the Study of Political Unification, in R. Kasperson et J. Minghi, *The Structure of Political Geography*. Chicago, Aldine, p. 221-230.
- GEORGE, P. (1984) *Géopolitique des minorités*. Paris, Presses universitaires de France (Coll. Que sais-je ? 2189).
- HAMELIN, L.E. (1969) *Le Canada*. Paris, Presses universitaires de France.
- HARTSHORNE, R. (1950) The Functional Approach in Political Geography. *Annals of AAG*, 40 : 95-130.
- HECHT, A. et al. (1983) *Regional Developments in Peripheries of Canada and Europe*. Winnipeg, University of Manitoba, Department of Geography.
- JAMES, P.E. (1968) Some Fundamental Elements in Analysis of the Viability of States, in C.A. Fisher, *Essays in Political Geography*. Londres, Methuen p. 33-37.
- KLIOT, N. et WATERMAN, S. (1983) Introduction, in *Pluralism and Political Geography*. Londres, Croom Helm, p. 1-8.
- KNIGHT, D.B. (1982) Identity and Territory : Geographical Perspectives on Nationalism and Regionalism. *Annals of AAG*, 72 (4) : 514-531.
- _____ (1984) Geographical Perspectives on Self-Determination, in P. Taylor et J. House (ed.), *Political Geography: Recent Advances and Future Directions*. Londres, Croom Helm p. 168-190.
- LANGELIER, J.C. (1884) *Esquisse sur la Gaspésie*. Québec, J. Dussault.
- LEVASSEUR, N. (1910) La question de Terre-Neuve. *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 4 (3) : 202-204.
- LAVERDIÈRE, C. et GAGNÉ, J. (1975) Pour une géographie de la Terre Québec. *Revue de Géographie de Montréal*, 29 (3) : 195-202.
- LEY, D. (1984) Pluralism and the Canadian State, in C. Clarke, D. Ley et C. Peach, *Geography and Ethnic Pluralism*. Londres, George Allen and Unwin, p. 87-110.
- LLOYD, T. (1970) Les tendances, in L. Beauregard (éd.) *Le Canada, une interprétation géographique*. Toronto, Methuen, p. 624-633.
- LOUDER, D. et WADDELL, E., éd. (1983) *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- MACKAY, J.R. (1958) The Interactive Hypothesis and Boundaries of Canada. *Le Géographe Canadien*, 11 : 1-8.
- MERCIER, H. (1889) *Esquisse générale de la province de Québec*. Québec.
- MERRILL, G. (1970) Le régionalisme et le nationalisme, in L. Beauregard (éd.) *Le Canada, une interprétation géographique*. Toronto, Methuen, p. 595-608.
- MILLER, É. (1913) *Terres et peuples du Canada*. Montréal, Beauchemin.
- MORISSONNEAU, C. (1978) *La terre promise : le mythe du Nord québécois*. Montréal, Hurtubise HMH.

- NANTEL, G.A. (1987) *Notre Nord-Ouest provincial: étude sur la vallée de l'Ottawa*. Montréal, E. Sénécal.
- ORBAN, E. (1984) *La dynamique de la centralisation dans l'État fédéral*. Montréal, Québec/Amérique.
- PADDISON, R. (1983) *The Fragmented State. The Political Geography of Power*. New York, St. Martin's Press.
- PARSONS, T. (1961) *The Social System*. New York, The Free Press.
- PUTNAM, D. (1952) *Canadian Regions*. Toronto, J.M. Dent and Sons.
- RAFFESTIN, C. (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, LITEC.
- RAMEAU DE SAINT-PÈRE, E. (1859) *La France aux colonies*. Paris, A. Jouby.
- _____ (1889) *Une colonie féodale en Amérique: l'Acadie, 1604-1881*. 2. t., Montréal, Granger.
- RECLUS, É. (1890) *Nouvelle géographie universelle: l'Amérique boréale*. Paris, Hachette.
- ROBERT, E. (1924) *Canada français et Acadie*. Paris, Pierre Roger.
- ROBINSON, J.L. (1956) The Problems of Geographical Regions in Canada. *Le Géographe Canadien*, 7: 46-49.
- _____ (1983) *Concepts and Themes in the Regional Geography of Canada*. Vancouver, Talonbooks.
- ROBINSON, K.W. (1961) Sixty Years of Federation of Australia. *Geographical Review*, 51 (1): 2-20.
- ROUGIER, H. (1987) *Espaces et régions du Canada*. Paris, Ellipses.
- ROUILLARD, E. (1912) L'annexion de l'Ungava. *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 6 (3): 165-166.
- SANGUIN, A.-L. (1983a) *La Suisse, essai de géographie politique*. Gap, Éditions Ophrys.
- _____ (1983b) Les aspects territoriaux du fédéralisme. *Cadmos*, 6 (21): 58-73.
- _____ (1984) The Québec Question and the Political Geography of Canada. *Geojournal*, 8 (2): 99-107.
- SIEGFRIED, A. (1906) *Le Canada: les deux races*. Paris, A. Colin.
- _____ (1937) *Le Canada, puissance internationale*. Paris, A. Colin.
- TAYLOR, G. (1947) *Canada*. Toronto, Methuen.
- TOMKINS, G.S., HILLS, T. et WEIR, T. (1961) *A Regional Geography of North America*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- VILLENEUVE, P.-Y. (1978) Classes sociales, régions et accumulation du capital. *Cahiers de géographie du Québec*, 22 (56): 159-172.
- WATSON, J.W. (1963) *North America, its Country and Regions*. Londres, Longmans.
- WHITE, C.L., FOSCUE, E. et MCKNIGHT, T.L. (1943) *Regional Geography of Anglo America*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- WHEARE, K.C. (1966) *Federal Government*. Londres, Oxford University Press.
- WILLIAMS, C.H. (1980) Ethnic Separatism. *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61): 47-68.

(Acceptation définitive en septembre 1989)